

TRAVAIL DOMESTIQUE, TRAVAIL DÉCENT?

protéger les droits de travail des employés domestiques



cnv

Introduction

Les travailleurs domestiques constituent un grand groupe de travailleurs dans le monde entier. Au cours d'une conférence de la CNV Internationaal sur le genre organisée en décembre 2005, l'une des femmes syndicalistes présentes à la conférence nous a présenté les conditions déplorables de travail des travailleurs domestiques. L'objectif de la CNV Internationaal a toujours été de concentrer ses efforts sur les groupes de travailleurs les plus vulnérables. Les travailleurs domestiques sont principalement des femmes, des enfants et des migrants et par conséquent un groupe vulnérable; c'est pour cette raison que la CNV Internationaal a décidé de focaliser son attention sur ce secteur dans un avenir proche. L'autre raison pour laquelle la CNV Internationaal a choisi de concentrer ses efforts sur ce secteur est que les principaux thèmes retenus présentement par l'organisation sont le Genre et le Travail Décent, des thèmes qui sont applicables à ce secteur.

Pour commencer, nous avons décidé de collecter des informations sur le secteur par le biais d'une recherche basée sur des informations venant des organisations partenaires dans le monde entier et sur des rapports préparés par les organisations de travailleurs et des droits de l'homme. L'objectif de cette recherche a été d'utiliser les résultats des trois différents aspects du travail comme une contribution dans une campagne, pour faciliter l'exécution de nouveaux projets de nos partenaires et faire du lobby vers les gouvernements. Deux principales questions ont été posées dans la recherche, la première question est: quels sont les principaux problèmes de travail des travailleurs domestiques dans le monde entier, en d'autres termes, est ce que le travail domestique est un travail décent? Et la deuxième question: quelles sont les meilleures activités et services que les syndicats peuvent développer dans la protection des droits des travailleurs domestiques?

Il faudra définir davantage les deux concepts: le travail domestique et le travail décent. Selon le BIT, le travailleur domestique est *[un] salarié qui travaille dans un ménage [privé], quelle que soit la méthode et la périodicité de la rémunération, qui pourra être employé par un ou plusieurs employeurs, qui ne perçoit aucune rémunération pécuniaire de son travail*. Nous étudierons après en détail les devoirs de ces employés. En Juin 1999, Juan Somavia, Directeur Général du BIT a introduit le terme Travail Décent comme étant la nouvelle mission de l'organisation. Il a déclaré:

*“Le principal objectif du BIT aujourd’hui est de promouvoir des opportunités pour les femmes et les hommes à avoir accès à un **Travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d’égalité, de sécurité et de dignité humaine**. Ceci est aujourd’hui le principal objectif de l’Organisation. Le travail décent est le point de mire où convergent les quatre objectifs stratégiques: la promotion des **droits du travail**; la promotion **de l’emploi, la protection sociale et le dialogue social**. Cet objectif doit guider les politiques de l’Organisation et définir son rôle international dans un avenir proche.”*

Le présent document est un résumé traduit de notre rapport final (en hollandais) “Travail Domestique, Travail Décent?” qui couvre toutes les questions que nous avons étudiées afin de pouvoir répondre aux questions fondamentales. La Première Partie donne un aperçu du secteur du travail domestique: la profession, les données disponibles et les tendances. La Deuxième Partie traite de la législation internationale et nationale du

secteur. Dans la Troisième Partie, nous avons fait une distinction entre 13 catégories de problèmes de travail rapportés par les travailleurs domestiques, qui sont discutés ici un à un. La Quatrième Partie porte sur les différentes activités organisées par les syndicats pour aider les travailleurs domestiques. Dans la Cinquième et dernière partie, nous avons tiré des conclusions et fait des recommandations pour les actions futures.

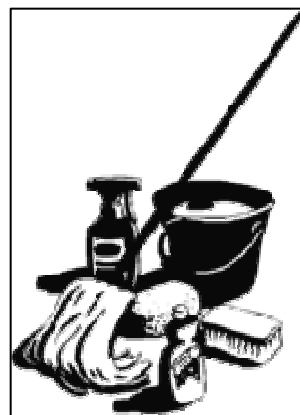
Dans les annexes vous trouverez deux histoires illustrées sur les travailleurs domestiques, un échantillon de contrat, les références de certains documents utiles et la liste de toutes les organisations partenaires qui nous ont fourni des informations. Nous voudrions ici saisir cette occasion pour remercier FFW, NWC, SBSI, APTUC, DECONT, CONSAWU, CSTT, CGTP, CNT, CGT, MCW Ghana, MTC Niger, MTC Mali, WSM et CFMW pour leur coopération et pour avoir partagé leur expertise.

1. Les travailleurs domestiques dans le monde entier: description et données

Il existe très peu de données disponibles sur le nombre de travailleurs domestiques et les chiffres souvent donnés sont basés sur des estimations. Cependant, nous essayerons de donner une image à ce secteur dans le présent chapitre en décrivant le travail lui-même, en donnant certaines caractéristiques des travailleurs du secteur et en identifiant certaines tendances régionales.

Le Travail Domestique

Le travail est composé de plusieurs principales activités telles que les travaux d'entretien, le nettoyage et la lessive et souvent aussi les travaux de cuisine. Souvent, les travailleurs domestiques font également des travaux tels que la garde des enfants ou des personnes âgées, payer les factures ou l'entretien des habits. Dans certains cas, les travailleurs domestiques sont également appelés à contribuer aux activités commerciales de la famille. Plusieurs personnes définissent le travail domestique comme un travail de garde plutôt qu'un travail ordinaire, c'est la principale raison pour laquelle il n'est pas souvent considéré et rémunéré comme un travail ordinaire.



Caractéristiques du secteur

Les travailleurs domestiques constituent un groupe vulnérable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est un travail invisible, qui est fait de façon cachée dans des maisons privées, qui n'est pas vu par les autres et inconnu de la loi. Plusieurs travailleurs domestiques vivent dans les locaux de leurs employeurs, ce qui les rend plus dépendants. Deuxièmement, la plupart de ces travailleurs appartiennent déjà aux groupes vulnérables parce qu'ils sont souvent des femmes, des enfants et des migrants ou même les trois à la fois. En Europe, entre 80 et 100% des travailleurs domestiques sont des femmes, dans nos pays partenaires, ce pourcentage varie entre 65 et 100%. Le travail domestique est un vaste secteur dans lequel se pratique le travail des enfants et l'un des secteurs dans lequel ce travail n'a pas diminué depuis les dernières décennies. Le travail est souvent fait par des migrants, dont certains quittent les zones rurales pour les villes, d'autres quittent un pays pour un autre. Ces migrants sont principalement vulnérables parce qu'ils se trouvent souvent confronter à des barrières linguistiques, et culturelles, ce qui contribue à leur isolement. Dans les pires des cas, ces travailleurs peuvent même être classés comme des esclaves parce qu'ils travaillent en fait pour payer des dettes, ils ne perçoivent aucun salaire et ne peuvent pas quitter ce travail. La troisième raison pour laquelle les travailleurs domestiques sont vulnérables en tant qu'employés est que leur travail est souvent négocié de façon informelle, ils n'ont aucun contrat, ne sont pas enregistrés, ont très peu de droits et aucune institution officielle ne les représente.

Les raisons qui conduisent au travail domestique

Les raisons pour lesquelles les gens choisissent de faire ce type de travail sont liées aux facteurs d'incitation et d'attraction. Le principal facteur d'incitation est économique. La nécessité de survivre ou de fuir la pauvreté. Pour beaucoup d'entre eux, il n'y a pas d'autres moyens pour générer des revenus. Ceci peut être dû à un manque de qualifications ou, en tant que migrant, à un manque de papiers. Un autre facteur est lié au fait que dans plusieurs pays la tradition exige que les filles s'adonnent au travail domestique comme faisant partie de leur éducation. Les facteurs d'attraction peuvent être également économiques: le niveau de revenu que le travail domestique pourra générer ou la nourriture et le logement que ce travail peut souvent fournir. La demande pour le travail domestique s'accroît de façon significative dans plusieurs endroits du monde, le rendant ainsi plus attractif. Troisièmement, les agences de recrutement attirent souvent les travailleurs potentiels vers ce travail en leur donnant de fausses promesses. Dans le dernier cas, le facteur d'attraction n'est qu'une tromperie.

Effets

Le fait que les travailleurs domestiques soient des employés a plusieurs effets sur ceux qui y sont impliqués et sur la société en général. Ceci signifie de l'emploi non seulement pour les travailleurs domestiques, mais souvent pour leurs employeurs (principalement les femmes). L'argent que les travailleurs domestiques migrants envoient à leur famille restée aux pays est une source importante de revenu pour leurs pays d'origine. Dans certains cas, le travail domestique permet aux travailleurs qui ont les moyens de s'éduquer ou de suivre une formation. Et finalement, le travail permet souvent d'avoir le premier contact avec le monde moderne ou la vie à la ville.



Tendances

Finalement il est possible d'identifier certaines tendances régionales au sein du secteur. En Europe, la demande pour les travailleurs domestiques est présentement à la hausse à cause de l'augmentation du niveau de vie et de l'arrivée des femmes sur le marché du travail. Le secteur est

dominé principalement par les femmes et la majorité de ces femmes sont des migrantes venant d'autres pays. Les travailleurs sont d'habitude externes et travaillent souvent pour plusieurs employeurs. En Asie, les travailleurs domestiques forment une grande partie de la population (les estimations sont entre 1 et 3%). Sur ce continent, il existe également un taux élevé de migration, le principal flux venant de l'Asie du Sud Est et du Moyen Orient, mais il y a également un taux élevé de migration au sein des pays. L'Asie est le continent avec la plus grande participation des hommes dans ce secteur. En Amérique Latine, la migration est constituée de personnes qui quittent le continent pour le travail domestique aux Etats-Unis et en Europe. La participation des mineurs dans le secteur est élevée sur le continent (environ 25%). En Afrique, il n'y a pas eu beaucoup de migration entre les pays, sauf pour les pays voisins de l'Afrique du Sud, mais beaucoup de travailleurs domestiques quittent les zones rurales pour travailler dans les villes.

2. La Législation

Nous allons brièvement décrire dans ce chapitre, la législation internationale et nationale applicable au travail domestique. Les déclarations internationales ont consacré aux travailleurs domestiques plusieurs droits fondamentaux. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme couvre les questions pertinentes suivantes: le droit à un traitement égal (art. 1 et 2), le droit à la liberté et à la vie privée et le droit à la protection contre l'esclavage et contre les traitements cruels, inhumains et dégradants ou contre la punition (art. 3, 4, 5 et 12). Ils ont le droit au travail, à des conditions de travail acceptables et à des rémunérations justes et favorables et le droit de former et d'appartenir à des syndicats (art. 23). Finalement, les droits de l'homme couvrent le droit au repos et au loisir, y compris la limitation raisonnable des heures de travail, et à des congés périodiques avec paiement de salaire, droit à un niveau de vie adéquat et à l'éducation (art. 25 et 26).

Les principaux droits se trouvent dans les différentes conventions du BIT, à commencer par les quatre normes fondamentales du travail qui sont: la liberté d'organisation et le droit à la convention collective (C87, 98 et 135), l'interdiction du travail forcé (C29 et 105), l'interdiction du travail des enfants (C138 et 182) et l'interdiction de la discrimination au travail (C100 et 111). D'autres conventions applicables au travail domestique concernent le droit à un salaire adéquat (C26 et 131), l'hygiène et la sécurité au travail (C155 et 187), le droit au congé de maternité (C183) et à un nombre maximum d'heures de travail (C1). Il existe également des conventions qui concernent de façon spécifique les droits des travailleurs migrants (C97 et 143).



La dernière catégorie des déclarations internationales sur les droits sont les conventions des Nations-Unies. Ces conventions couvrent l'élimination de la discrimination (raciale et contre les femmes), les droits civiques et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, l'interdiction de la torture, les droits des enfants et encore une fois, les droits des travailleurs migrants et ceux de leurs familles. Malheureusement, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, dans la pratique, même les droits les plus fondamentaux sont souvent violés lorsqu'il s'agit des travailleurs domestiques.

Etant donné que les travailleurs domestiques ne sont pas souvent considérés comme des employés ordinaires et du fait qu'ils travaillent dans les ménages privés, la législation nationale sur le secteur n'existe presque pas, voire sa mise en application. Dans certains pays, les travailleurs domestiques sont spécialement exclus du code du travail et dans d'autres pays, ils n'ont pas les mêmes droits que les autres employés.

3. Les problèmes d'emploi des travailleurs domestiques dans le monde entier

Le présent chapitre couvre les problèmes d'emploi suivants: législation inadéquate, absence de contrat de travail, bas salaires, longues heures de travail, absence de congés, mauvaises conditions de travail, manque d'organisation, absence d'accès à l'éducation et à la formation, manque de sécurité sociale, mauvaise réputation et statut, discrimination, travail des enfants et problèmes spécifiques pour les migrants.

Législation Inadéquate

Comme nous l'avons démontré dans les chapitres précédents, il n'existe pas souvent une législation nationale sur les droits des travailleurs domestiques. Selon nos partenaires, cette législation n'est ni bien appliquée ni contrôlée. Les codes du travail sont également souvent très vieux et le salaire minimum démodé. Pour cette raison, le salaire des travailleurs domestiques est souvent en deçà du salaire minimum officiel et ils travaillent beaucoup plus d'heures que le maximum requis. Les travailleurs domestiques doivent jouir des mêmes droits que les autres travailleurs. Le travail domestique doit être également classé comme travail des enfants et ainsi interdit lorsque des enfants de moins de 14 ans le font.

Pas de contrat de travail

Dans le monde entier, le travail domestique est typiquement basé sur des accords oraux, ce qui rend les employés très dépendants du bon vouloir de leurs employeurs. Un contrat écrit permet d'enregistrer les activités et les salaires mais également plusieurs autres questions. Voir l'échantillon de contrat à la fin de ce document pour les sujets que les contrats sont supposés couvrir.

Bas Salaires

Le salaire minimum national est souvent (considéré comme) non applicable pour les travailleurs domestiques. Dans nos pays partenaires, ces travailleurs gagnent souvent la moitié du salaire minimum. Certaines organisations partenaires ont souligné que la différence est partiellement due à la déduction du salaire des frais de nourriture et de logement. Le plus souvent, les travailleurs domestiques travaillent beaucoup plus d'heures pour le même salaire. Aucune rémunération supplémentaire n'est payée pour les heures supplémentaires; aucune récompense n'est payée pour un nouveau travail ou un travail supplémentaire. Dans le pire des cas, le travail domestique n'est pas du tout rémunéré.



Longues heures de travail

Les heures de travail ne sont jamais décidées à l'avance, et le plus souvent, il n'y a pas suffisamment d'information sur le plan national. Principalement pour les travailleurs domestiques résidents, le travail ne finit jamais. Nos organisations partenaires ont déclaré qu'ils sont les premiers à se lever dans la maison et les derniers à aller au lit. Des fois, ils sont obligés de se "tenir debout" lorsqu'ils ne travaillent pas. Ceci signifie que lorsqu'ils sont au

repos, ils ne jouissent pas toujours de leur liberté de mouvement. Dans certains pays, un nombre maximum d'heures de travail par jour et par semaine a été spécifié par la législation, comme en Afrique du Sud par exemple.

Absence de Congé

Un autre domaine dans lequel les travailleurs domestiques ont fondamentalement très peu de droits comparés aux autres employés. Le plus souvent ils n'ont aucun droit aux congés pendant les jours fériés, les congés annuels, les congés de maternité ou les congés maladie. Dans la pratique, les femmes enceintes sont même renvoyées au lieu de leur payer les congés.

Les conditions de travail

Le présent thème couvre quatre autres différents sujets: santé et hygiène, nourriture et logement, isolement et vie privée, violence et intimidation. En ce qui concerne la santé et l'hygiène, les risques se trouvent dans les travaux qui nécessitent une condition physique et l'utilisation de certains produits et matériels chimiques. Dans des cas de maladie, les employeurs demandent souvent aux travailleurs domestiques de continuer à travailler, sans leur donner les médicaments nécessaires ou leur payer les frais médicaux. A Hong Kong et à Singapour il existe plusieurs cas de travailleurs domestiques qui sont tombés du haut des immeubles. La cause exacte n'est pas toujours claire: est-ce qu'ils étaient en train de nettoyer les fenêtres ou est-ce qu'ils ont sauté pour se suicider. Dans tous les cas, ceci est la preuve du manque de santé et de sécurité au travail.



Les travailleurs domestiques résidants manquent souvent de nourriture adéquate, de meubles et d'un espace pour vivre et se coucher. Il existe plusieurs cas connus où les travailleurs n'ont aucune ou tout au plus une petite espace à eux-mêmes. La nourriture est d'habitude la même et composée des fois des restes.

L'isolement et le manque de vie privée sont également des problèmes pour les travailleurs domestiques résidants car ils sortent à peine de la maison de leurs employeurs. La vie privée est limitée par les employeurs, qui contrôlent souvent leur espace de vie, leur temps libre, leurs visiteurs, etc. Les migrants sont principalement confinés dans leurs maisons et il leur est expressément interdit de nouer des contacts avec leurs voisins, leurs amis et leurs parents. Ils ont par conséquent très peu de contact social et très peu de temps pour leur loisir et leurs activités de formation. Ils n'ont aucune possibilité de fuite ou d'informer les autorités en cas d'abus.

Cet isolement et ce manque de vie privée rendent les travailleurs domestiques principalement vulnérables à l'intimidation par leurs employeurs. Etant des femmes et des enfants et également à cause du travail qu'ils font, les travailleurs domestiques sont souvent perçus comme des êtres inférieurs par leurs employeurs, par la société et même par eux-mêmes. Ceci ouvre la voie à l'intimidation psychologique, physique et sexuelle et la violence par les employeurs ou d'autres membres du ménage. Des chiffres exacts ne sont pas connus, mais des histoires parlent d'un taux élevé de ce type de maltraitance et la gravité des violences fait de cela un problème grave. Les victimes n'osent pas entreprendre des actions sous peine de perdre leur emploi.

Manque d'organisation

Il n'y a que quelques syndicats des travailleurs domestiques dans le monde entier. L'organisation de ces travailleurs est entravée par plusieurs facteurs. Premièrement, il est difficile d'avoir accès à eux, parce qu'ils travaillent dans des ménages privés et ne peuvent pas être contactés par le biais d'une société comme les autres travailleurs. En tant que travailleurs individuels, ils sont souvent isolés et se regroupent rarement. Deuxièmement, la plupart du travail se fait de façon informelle, par conséquent, ils ne veulent pas se faire connaître des autorités. Dans certains pays, les travailleurs informels ne sont pas autorisés à militer dans un syndicat. Un troisième facteur est celui du manque d'information sur les travailleurs domestiques, sur leurs droits et sur l'existence des syndicats. Ceci est dû à leur faible niveau d'éducation et à cause du fait que les gouvernements ne font pas des efforts pour disséminer les informations sur la législation. Les barrières linguistiques et culturelles contribuent également à ce déficit d'information. Une dernière raison pour laquelle les travailleurs domestiques militent rarement dans un syndicat est liée à leur bas salaire, ce qui ne les permet pas de payer leur cotisation.

Pas d'accès à l'éducation et à la formation

Dans certains cas, le travail domestique est un moyen pour s'éduquer, principalement les enfants. Le plus souvent cependant, leur travail ne leur permet pas vraiment d'aller à l'école ni de faire les devoirs de maison. La formation professionnelle est également impossible pour les travailleurs domestiques.

Manque de sécurité sociale

Souvent, y compris aux Pays-Bas, la seule possibilité pour les travailleurs domestiques de bénéficier de la sécurité sociale est de contracter une assurance. La plupart des travailleurs ne sont pas informés des risques qu'ils courent ou choisissent de les prendre. Il faudra mettre en place un mécanisme pour aider les travailleurs en cas de maladie, de maternité, d'accident de travail, de retraite et de décès. La sécurité au travail est également très faible dans le secteur: les travailleurs domestiques sont souvent licenciés lorsqu'ils sont malades ou dans des cas de maternité.

Reconnaissance et statut

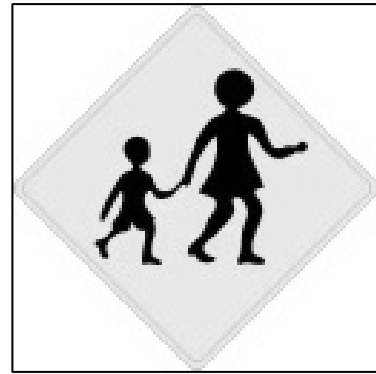
Les travailleurs domestiques ont un statut inférieur: ils ne sont ni considérés ni payés comme des travailleurs ordinaires. Sur le plan officiel par exemple, ils ne sont pas inclus dans les données du PIB et ne font l'objet d'aucune législation. Très peu d'information est connue sur le secteur car des recherches sur le secteur se font rarement. Sur le plan social, le travail domestique a eu une mauvaise réputation: les travailleurs ont honte de leur profession et espèrent que leurs enfants ne feront pas la même chose. Dans certains pays, ils ne sont pas considérés comme des travailleurs mais plutôt comme faisant partie de la famille (des fois, ils sont réellement membres de la famille). Le statut social inférieur est reflété dans les termes de mépris utilisés pour ces travailleurs. A cause de l'organisation du pouvoir dans les ménages, principalement lorsque deux femmes sont concernées, certains employeurs mettent l'accent sur l'image inférieure de leurs travailleurs domestiques.

Discrimination

Dans des pays où il existe plusieurs migrants, les travailleurs de certaines nationalités gagnent peu d'argent et font l'objet d'un traitement pire que celui réservé aux autres nationalités. La différence dans les traitements est souvent basée sur des images stéréotypées des nationalités.

Le travail des enfants

Le travail domestique est l'une des formes les plus répandues du travail des enfants: le travail est souvent considéré comme faisant partie de l'éducation de l'enfant. En faisant ce travail, l'enfant n'a plus souvent accès à l'éducation. Il les rend également davantage vulnérable à l'abus, à l'exploitation, aux problèmes de développement physique et psychique et à un manque d'attention et d'estime de soi. La raison pour laquelle le travail domestique est le seul secteur (en dehors de l'agriculture) dans lequel le travail des enfants n'a pas connu de réduction au cours des dernières décennies est que, cette forme de travail des enfants est socialement acceptée dans plusieurs pays. Il constitue en fait l'une des pires formes de travail des enfants, parce qu'il conduit à l'abus et à l'esclavage, et doit être légalement classé comme tel.



Migrants

Un grand nombre de travailleurs domestiques sont des travailleurs migrants, qui ont voyagé au sein ou entre des pays à la recherche du travail. Ce groupe est aussi principalement vulnérable à l'abus, à l'exploitation pour trois raisons: d'abord, parce qu'ils sont loin de leurs familles et de leurs amis et ont très peu de contact sur le plan local, ils sont isolés. Les barrières linguistiques et culturelles et le manque de connaissance de la ville ou des formes modernes de communication contribuent également à cet état de chose. Cet isolement rend les travailleurs dépendants de leurs employeurs, ne leur permet pas de connaître leurs droits et de chercher une assistance lorsqu'ils ont un problème. Deuxièmement, les migrants immigrer des fois de façon illégale ou travaillent avec de faux papiers. Leurs passeports sont également des fois confisqués. Ce qui signifie qu'ils ont très peu de droits et ne peuvent pas les revendiquer. En demandant de l'assistance ou en informant les autorités, ils courent le risque d'être identifiés comme des sans papiers et renvoyés chez eux. Troisièmement, les agences de recrutement qui opèrent le plus en Asie, extorquent souvent de l'argent des migrants et les maltraitent. Ils donnent aux travailleurs domestiques potentiels de fausses informations sur le travail qu'ils vont faire et le salaire qu'ils vont gagner. Plusieurs migrants doivent payer de grandes sommes d'argent pour leur service et passer des mois à payer leurs dettes. Tous ces facteurs rendent les travailleurs domestiques migrants davantage vulnérables aux mauvais traitements et à l'abus, à un salaire bas ou à aucun salaire, à des heures de travail très longues et à une absence de congé.

Les pires problèmes

Nous avons demandé à nos organisations partenaires d'identifier les problèmes sérieux auxquels sont confrontés les travailleurs domestiques. La plupart ont d'abord cité les problèmes économiques: bas salaires, pauvreté, extorsion. Les travailleurs domestiques doivent percevoir des salaires adéquats ou avoir d'autres sources de revenu. La seconde catégorie de problèmes cités est liée à la législation et à l'organisation: il faudra légiférer et organiser ce secteur. Le troisième problème est lié aux conditions de travail, principalement le taux élevé des mauvais traitements et de l'intimidation.



Les travailleurs domestiques aux Pays-Bas

Environ 1,2 millions de ménages Hollandais utilisent les services des travailleurs domestiques, la majorité de façon informelle. Le Gouvernement Hollandais a essayé à plusieurs reprises de réguler ce type de travail pour le rendre attractif et permettre ainsi aux travailleurs domestiques d'y travailler de façon formelle et de payer leurs taxes. Aucune des réglementations mises en place n'a été un succès. Ceci signifie que les travailleurs domestiques des Pays-Bas courent un risque plus élevé que les autres travailleurs. Sur le plan officiel, ils ont le droit à un salaire

minimum, à un contrat de travail et à un nombre d'heures maximum de travail. Dans la pratique cependant, ils ne bénéficient pas souvent de la sécurité sociale, leurs salaires sont bas, il y a un manque d'organisation, et de reconnaissance ou de statut. Les problèmes qui surviennent souvent sont le manque de sécurité de l'emploi, l'absence de contrats, les mauvaises conditions de travail, les mauvais traitements et un manque de formation. Les migrants, surtout lorsqu'ils sont sans papier, sont principalement vulnérables car ils courent le plus grand risque d'être isolés, d'être maltraités et de faire l'objet d'extorsion d'argent.

4. Organiser les travailleurs domestiques

Les syndicats et les autres organisations de la société civile ont développé plusieurs activités et services pour protéger les droits des travailleurs domestiques dans le monde entier. Nous avons dans le présent chapitre introduit ces possibilités dans les différentes catégories.

Organiser les travailleurs domestiques et partager les expériences

Un lieu de rencontre permettra aux travailleurs domestiques de fuir l'isolement, de partager leurs expériences et d'élaborer des activités sociales de contact. Ils pourront ainsi identifier leurs problèmes et demander de l'assistance et des informations. Les organisations pourront utiliser les réunions pour obtenir des informations sur le secteur et les besoins des travailleurs. En devenant membre d'un syndicat, les travailleurs domestiques seront reconnus comme des travailleurs ordinaires, ceci leur donnera un sentiment d'appartenance à un groupe, de dignité et de responsabilisation.

Propositions:

- organiser localement des événements sociaux (religieux), principalement pour les domestiques
- organiser des activités culturelles (par exemple une scène de théâtre sur le travail domestique)
- célébrer la journée des travailleurs domestiques (30 Mars en Amérique Latine)
- mettre en place une ligne d'assistance pour permettre aux travailleurs domestiques de demander de l'aide et des informations
- mettre en place un lieu de rencontre, pour l'assistance, les informations et la rencontre
- promouvoir auprès des travailleurs domestiques, l'appartenance à un syndicat.

Exemple: Kalayaan en Grande Bretagne et la CFMW des Pays-Bas ont initié un Forum spécial de Théâtre qui permet aux travailleurs domestiques migrants de partager leurs expériences et de réfléchir sur les possibilités d'influencer et d'améliorer leurs conditions de travail.

Informations et sensibilisation

Le manque d'information constitue un problème pour les travailleurs mais également pour les syndicats qui essaient de les organiser. La première étape sera par conséquent de collecter les informations par le biais des recherches complémentaires, par exemple, en organisant des enquêtes. La deuxième étape sera de fournir des informations aux travailleurs domestiques, à leurs employeurs, aux gouvernements locaux, au public en général, aux potentiels travailleurs migrants et à leurs parents. Il faudra également collecter des informations sur la législation, les droits et les données sur les travailleurs domestiques, les problèmes qu'ils rencontrent et la façon de les aider. Un autre message que les organisations pourront porter est la sensibilisation sur les droits des travailleurs domestiques. Les syndicats pourront activement promouvoir l'idée selon laquelle les travailleurs domestiques sont égaux aux autres travailleurs: ils doivent avoir les mêmes droits et méritent un traitement égal.

Propositions:

- élaborer et disséminer les brochures et les dépliants au sein des employeurs et des travailleurs

- disséminer des échantillons de contrat de travail (par exemple sur les sites web)
- mettre en place une ligne téléphonique pour les informations
- organiser des réunions avec les travailleurs domestiques pour collecter et disséminer des informations
- organiser une campagne d'information et/ou de sensibilisation
- organiser pour les migrants qui quittent le pays, des séances spécifiques de formation et d'information, pour les préparer au travail qui les attend et aux réalités des pays de destination. Leur donner des adresses des syndicats locaux où ils pourront trouver de l'assistance lorsqu'ils ont un problème.
- Promouvoir l'utilisation des termes qui ne portent pas atteinte à la dignité des travailleurs domestiques, commencer ceci dans votre propre organisation

Exemples: SINTRADOP, le syndicat des travailleurs domestiques de notre partenaire la CNT au Paraguay, a publié dans la presse une annonce et a attiré l'attention du public sur les conditions de travail des travailleurs domestiques et le fait qu'ils (doivent) avoir des droits égaux..

Lobbying vers le gouvernement

Les organisations essaient de mettre la pression sur les gouvernements pour pouvoir atteindre leurs objectifs, principalement pour les amener à inclure de façon explicite les travailleurs domestiques dans le Code du Travail et leurs donner les mêmes droits que les autres travailleurs. En outre, les questions suivantes doivent faire partie de la législation pour tous les travailleurs: salaire minimum, heures maximum de travail, l'utilisation des contrats de travail, le droit à la sécurité et à l'hygiène au travail. D'autres objectifs du lobbying pourront être la ratification des conventions internationales, une meilleure mise en application des lois existantes, le droit à l'organisation, la création des fondations et des structures (par exemple, une ligne d'assistance ou un centre d'information), l'interdiction du travail des enfants, le droit à l'éducation et à la formation et une meilleure réputation aux travailleurs domestiques.

Propositions:

- Organiser une consultation face à face avec le Département d'Emploi
- Organiser la publicité par le biais des media et des campagnes
- Établir des relations avec les campagnes internationales
- Présenter aux gouvernements une charte sur les droits
- Présenter une pétition ou collecter les signatures des travailleurs domestiques
- Essayer de s'impliquer de façon active dans le processus d'élaboration de nouvelles lois

Exemple: notre partenaire en Indonésie, la SBSI est impliquée dans l'élaboration d'une nouvelle loi pour protéger les droits des travailleurs domestiques.

Formation

La formation est un service important que les syndicats peuvent offrir aux travailleurs domestiques. Ils peuvent donner une éducation de base ou d'autres formations d'ordre général qui permettront aux travailleurs domestiques d'avoir de meilleures chances de trouver un emploi (différent) ou élever leur niveau de vie, ou une formation professionnelle qui est principalement pertinente au travail domestique.

Propositions:

- organiser la formation professionnelle telle que la cuisine, l'utilisation des produits chimiques domestiques et les appareils électroménagers, l'hygiène
- organiser des séances de formation d'ordre plus général telles que l'alphabétisation la planification familiale, la création de petites entreprises.

Exemple: SADAGWU, le syndicat des travailleurs domestiques de notre organisation partenaire la CONSAWU en Afrique du Sud organise des séances d'alphabétisation et de formation professionnelle pour les travailleurs domestiques.

Des actions à entreprendre après les pires violations des droits

Certains cas de pires violations, d'intimidation ou d'extorsion nécessitent une attention particulière. La lutte pour la protection de leurs droits peut également être une façon pour les organisations d'attirer l'attention sur les problèmes que rencontrent les travailleurs domestiques.

Propositions:

- aider les victimes à avoir un abri et une assistance juridique, sociale et financière
- représenter les victimes à la justice ou initier des actions pour présenter leur cas
- publier et attirer l'attention du public sur les violations flagrantes des droits
- garder un registre (par exemple une liste noire) des pires employeurs, des trafiquants d'hommes et les agences de recrutement véreux

Exemple: notre organisation partenaire au Sri Lanka, la NWC a créé des centres dans plusieurs régions du pays pour abriter les victimes de violences et d'intimidation. Elle publie également les noms des agences de recrutement qui ont commis des violations.

Médiation entre les employeurs et les employés

Un syndicat peut jouer le rôle de médiateur dans un conflit entre l'employeur et l'employé. Il existe également plusieurs organisations qui font la médiation entre les deux parties; elles agissent principalement comme des agences d'emploi. L'avantage est que, les syndicats peuvent donner aux employés des informations sur leurs droits et aux employeurs les normes minima d'emploi. L'organisation peut également agir comme une personne contact pour les deux parties qui ont des problèmes.

Propositions:

- offrir la médiation comme service en cas de conflit
- mettre en place un service de médiation (match-making service)

Exemple: les organisations sociales de MTC Niger et MTC Mali font la médiation entre les employeurs et les travailleurs et fournissent aux deux parties des informations sur leurs droits et obligations respectives.

Réseautage et coopération avec d'autres organisations

Travailler ensemble avec d'autres organisations de la société civile peut être un bon moyen pour partager les informations et expertise. Des fois, la coopération peut se renforcer et les organisations peuvent mettre ensemble leurs efforts pour atteindre les plus grands objectifs, par exemple une campagne ou un lobby. La coopération peut également signifier que les deux parties contribuent des fois à une même initiative. Par

exemple, lorsqu'une session de formation se prépare, les organisations peuvent s'aider en fournissant un local, un formateur ou du matériel didactique et ainsi réduire les coûts de formation.

Propositions:

- coopérer avec les organisations locales (par exemple un centre local ou des organisations d'entraide de certains groupes de migrants) à entrer en contact et mobiliser les travailleurs domestiques afin de disséminer les informations et organiser la formation etc.
- coopérer avec les autres syndicats dans le pays
- coopérer avec de grandes organisations internationales telles que le BIT et les réseaux régionaux (tels que Conlactraho en Amérique Latine)
- coopérer avec les organisations nationales dont les cibles sont spécifiques tels que les enfants, les femmes ou les migrants
- coopérer avec les employeurs et les agences de recrutement
- coopérer avec les syndicats dans les pays d'accueil des travailleurs migrants venant de votre pays
- coopérer avec le gouvernement local

Exemple: notre organisation partenaire aux Philippines, la FFW, coopère avec les ONG impliquées dans les activités des femmes et des travailleurs domestiques et avec le BIT pour développer des projets qui visent à améliorer les conditions de travail des travailleurs domestiques.

Services spécifiques

Il existe des organisations qui offrent aux travailleurs domestiques des services très spécifiques qui relèvent de la situation de ces travailleurs dans leur pays. Certains de ces services sont des initiatives originales au bénéfice de ces travailleurs.

Proposition:

- traduire les documents
- fournir des services de garde des enfants des mères travailleuses
- organiser les soins médicaux pour les travailleurs domestiques, tels que le contrôle médical des travailleurs migrants à leur départ
- fournir une assistance dans la création des petites entreprises
- offrir des micro crédits pour financer les petites entreprises

Exemple: SINTRADOP, le syndicat des travailleurs domestiques de notre organisation partenaire CNT au Paraguay offre des services de garde des enfants pour permettre aux mères d'avoir suffisamment de temps pour travailler.

5. Conclusion et recommandations

Il est évident que les travailleurs domestiques constituent un groupe très vulnérable de travailleurs. Ce groupe est composé non seulement de femmes et d'enfants, ils sont également très vulnérables parce que leur travail se fait de façon cachée dans des maisons privées de leurs employeurs. Les lois Internationales qui protègent les droits des travailleurs domestiques existent, mais sont rarement proprement mises en application. Il y a un manque chronique de législation nationale, si elle existe, elle est même discriminatoire vis-à-vis des travailleurs domestiques.

La conséquence en est que ces travailleurs sont confrontés à plusieurs problèmes dans leur travail. La cause fondamentale de ces problèmes réside dans le fait que les travailleurs domestiques ne sont pas reconnus sur le plan social comme travailleurs mais également sur le plan officiel par la législation et par les organisations telles que les syndicats. Le travail domestique signifie souvent de longues heures de travail, des salaires bas, un manque de congé et une opportunité insignifiante de bénéficier d'une éducation ou d'une formation. Les contrats permettent de trouver une réponse à ces questions, mais dans la pratique, les accords sont rarement mis sur papier. D'autres problèmes communs liés aux conditions de travail sont la sécurité et la santé, le logement, la nourriture et la vie privée. L'isolement est également un problème sérieux et constitue l'une des causes du taux élevé de violence psychologique, physique et sexuelle. Les travailleurs domestiques utilisent rarement les systèmes de sécurité sociale, lorsqu'ils sont disponibles.

En résumé, le travail domestique n'est pas un travail décent. Il ne se fait pas souvent dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine. En ce qui concerne le programme de travail décent du BIT, le secteur ne contribue pas à l'emploi, mais il y a du travail à faire sur la promotion des droits au travail, la protection sociale et le dialogue social.

Les syndicats ont un rôle important à jouer dans la protection des droits des travailleurs domestiques et l'amélioration de leurs conditions de travail. La présente étude a ainsi fait plusieurs recommandations pour nous-mêmes et pour les syndicats. Premièrement, il y a des recommandations pour la CNV Internationaal, qui seront incluses dans nos activités de suivi. Nous prêterons plus d'attention aux travailleurs domestiques dans nos activités futures par l'organisation des campagnes de sensibilisation aux Pays-Bas, par le financement d'autres projets de nos partenaires et par un lobbying vers notre gouvernement. Ensemble avec nos partenaires notre objectif est de faire du lobbying vers les gouvernements respectifs et les organisations internationales pour attirer l'attention du public sur les conditions de travail des travailleurs domestiques.

Les recommandations faites à nos partenaires les invitent à commencer ou à continuer l'organisation des travailleurs domestiques. Ils peuvent offrir aux travailleurs une combinaison des activités et des services proposés dans le chapitre 4 et au même moment faire du lobbying vers les gouvernements pour protéger les droits des travailleurs.

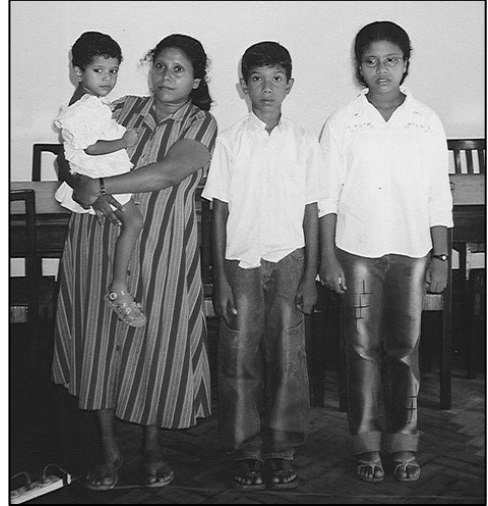
Finalement, nous invitons les acteurs à commencer à considérer et à traiter les travailleurs domestiques comme des travailleurs ayant les mêmes droits pour rendre leur travail décent.

Annexes

I. Deux exemples de travailleurs domestiques

Sri Lanka

Hewana Hennedige Inoka Bandumathie vit au Sri Lanka avec son époux et trois enfants. Elle a 36 ans et travaille à Riyadh (Arabie Saoudite) depuis un an. Seize heures par jour, sept jours par semaine, elle nettoie la maison, fait la cuisine et s'occupe des enfants. Elle a un contrat mais toutes les tâches qu'elle est supposée exécuter ne sont pas stipulées à l'avance. Inoka a souscrit à une assurance et les raisons pour lesquelles elle a choisi de faire ce travail sont liées à des avantages supplémentaires de gratuité de vêtement, de nourriture et de logement, mais ces avantages sont très limités. Elle est en plus victime de la maltraitance morale et physique de la part de son employeur. Il lui a été promis un salaire de 6.000 Rupee (environ € 45,) par mois mais après avoir travaillé pendant un an, elle n'a pas encore perçu de salaire. Inoka a décidé de quitter le travail. Elle a été obligée de rester dans un camp pendant trois mois jusqu'au jour où son employeur lui a finalement payé son billet retour chez elle au Sri Lanka. Elle est rentrée sans argent et sans aucun bien. Inoka est membre de la NWC. L'organisation l'a aidé à son retour.



Honduras

Francisca Caceras est âgée de 63 ans et travaille comme travailleuse domestique depuis qu'elle avait 14 ans. Présentement, elle travaille pour sa nièce qui a une famille de deux enfants. Francisca est divorcée et a deux filles qu vivent avec ses neuf petits enfants. Sa maison est une petite bâtisse située à une demi-heure de marche de son lieu de travail. Francisca travaille six jours par semaine, et gagne environ € 13,-. Elle apprécie le fait que le petit déjeuner et le déjeuner soient gratuits, elle reçoit un petit cadeau pour le Noël et des médicaments lorsqu'elle est malade. Cependant, lorsqu'elle tombe malade, elle n'a pas droit au congé payé et elle n'a ni assurance, ni aucune chance de recevoir une éducation ou une formation. Francisca est très contente des relations de travail qui existent entre

elle et son employeur car elle peut toujours discuter de ses problèmes avec son employeur et elle n'est pas obligée de se presser pour terminer ce qu'elle fait. Ses filles sont également des travailleuses domestiques et bien que Francisca n'ait pas mentionné des problèmes majeurs, elle reconnaît que le travail a une mauvaise réputation et n'est pas bien rémunéré. Elle aurait vraiment préféré travailler dans une usine textile (*maquila*), mais il lui a été dit qu'elle était trop vieille. Francisca n'a aucune idée sur l'existence ou non de la législation spécifique sur les travailleurs domestiques, mais elle n'y croit pas. Et elle n'a jamais entendu parler d'un syndicat de ces travailleurs.

II. Les organisations qui ont fourni des informations

Organisations partenaires en Asie

Les Philippines	FFW	Federation of Free Workers
Sri Lanka	NWC	National Workers' Congress
Indonésie	SBSI	Serikat Buruh Sejahtera Indonesia
Pakistan	APTUC	All Pakistan Trade Union Congress
Népal	DECONT	Democratic Confederation of Nepalese Trade Unions

Organisations partenaires en Afrique

Afrique du Sud	CONSAWU	Confederation of South African Workers' Unions
Togo	CSTT	Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo

Organisations partenaires en Amérique Latine

Panama	CGTP	Central General Autónoma de Trabajadores de Panamá
Paraguay	CNT	Confederación Nacional de Trabajadores
Honduras	CGT	Central General de Trabajadores

Autres organisations

Ghana	MCW Ghana	Movement of Christian Workers Ghana
Niger	MTC Niger	Mouvement des travailleurs chrétiens du Niger
Mali	MTC Mali	Mouvement Malien des Travailleurs Croyants
Belgique	WSM	Wereldsolidariteit, Solidarité Mondiale
Les Pays Bas	CFMW	Commission of Filipino Migrant Workers

III. Documents utiles

ETUC "Out of the Shadows: Organising domestic workers towards a protective regulatory framework for domestic work" Brussels, 2005.

Human Rights Watch "Swept under the rug, abuses against domestic workers around the world" New York, 2006.

International Labour Organization "Domestic work, conditions of work and employment: A legal perspective" Geneva, 2003.

International Labour Organization "Understanding child domestic labour and responses to it" Geneva, 2004.

Universal Declaration of Human Rights <http://www.unhcr.ch/udhr/lang/dut.htm>

ILO conventions <http://www.ilo.org/ilolex/english/convdisp2.htm>

UN convention on the protection of the rights of all migrant workers and members of their families <http://www.ohchr.org/english/law/cmw.htm>

IV. Echantillon de contrat de travail domestique

RENSEIGNEMENTS ECRITS

Fournis par:

(ci-dessous nommé "l'employeur")

Adresse de l'employeur:
.....
.....
.....

à

(ci-dessous nommé "l'employé")

1. Démarrage

Le travail commencera le et continuera jusqu'au jour où il y sera mis fin tel que stipulé dans l'article 6 du présent contrat.

2. Lieu de travail

3. Description du travail

Désignation du travail
(exemple: Travailleur domestique, garde d'enfants, jardinier, etc)
Tâches: voir description du travail en annexe.

4. Heures de travail

4.1 Les heures de travail seront de Heures par semaine, composé de:

Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi: de à

Les repas seront pris de: à

Autres pauses:

Samedi: de à

Les repas seront pris de: à

Autres pauses:

Dimanche: de à

Les repas seront pris de à

Autres pauses:

4.2 Les heures supplémentaires seront possibles tel que convenu de temps en temps et seront rémunérées au taux de Fois le total du salaire.

4.3 Des remplacements seront effectués de temps en temps s'il en est ainsi convenu et pour lesquels une indemnité sera payée d'au moins par rotation de remplacement.

5. Salaire

5.1 Le salaire des travailleurs sera payé en liquidité le dernier jour de travail de chaque semaine/mois et sera de:

5.2 Le travailleur aura droit aux indemnités/autres paiements en liquidité/nature suivants:

5.2.1 Indemnité hebdomadaire/mensuel de transport de

5.2.2 Logement par semaine/mois d'une valeur de

14.3 Une permission préalable pourra être obtenue pour les visiteurs qui auront à passer la nuit. Cependant, lorsque les membres directs de la famille de l'employé viennent en visite, une telle permission n'est plus nécessaire

15. Vêtement (*Biffer cette clause si elle n'est pas applicable*)

L'employé a droit gratuitement à ensembles d'uniformes de la part de l'employeur et resteront la propriété de l'employeur.

16. Autres conditions d'emploi ou avantages

.....

18. Généralités

Tout changement effectué sur ces renseignements écrits ne sera valide que si il est convenu entre les deux parties.

Date:

Accusé de réception par l'employé:

.....EMPLOYEUR

.....

DESCRIPTION DU TRAVAIL

Indiquer par un x dans la case correspondante les fonctions requises

Garde des enfants	<input type="checkbox"/>	Blanchisserie – lavage à la machine	<input type="checkbox"/>
Garde d'un employeur vieux/malade ou de ses parents	<input type="checkbox"/>	Blanchisserie – lavage à main	<input type="checkbox"/>
Entretien générale de la maison	<input type="checkbox"/>	Séchage des vêtements	<input type="checkbox"/>
Dressage des lits	<input type="checkbox"/>	Lavage des rideaux	<input type="checkbox"/>
Aspiration des moquettes	<input type="checkbox"/>	Repassage	<input type="checkbox"/>
Dépoussiérage des meubles	<input type="checkbox"/>	Petits travaux de réparation, ex: changement de boutons, ourlets etc.	<input type="checkbox"/>
Epoussetage	<input type="checkbox"/>	Dégivrage et nettoyage des frigidaires et des congelateurs	<input type="checkbox"/>
Nettoyage de tous les appareils, ex: T.V etc	<input type="checkbox"/>	Nettoyage intérieur et extérieur des fenêtres et des portes à vitre	<input type="checkbox"/>
Nettoyage des murs, des interrupteurs de lampe, des portes, etc	<input type="checkbox"/>	Nettoyage de tout le matériel utilise, ex. aspirateur	<input type="checkbox"/>
Nettoyage des ornements	<input type="checkbox"/>	Emballage des provisions	<input type="checkbox"/>
Nettoyage des toilettes, des basins, des salles de bains, des douches, des robinets etc.	<input type="checkbox"/>	Enlèvement des ordures ménagères	<input type="checkbox"/>
Polissage des carreaux/des sols en vinyl	<input type="checkbox"/>	Balayage des patios extérieurs, des escaliers etc	<input type="checkbox"/>
Nettoyage de l'intérieur des armoires	<input type="checkbox"/>	Essuyage des lampes externes	<input type="checkbox"/>
Nettoyage des cuisinières et des micro ondes	<input type="checkbox"/>	Nettoyage des chambres et des vestiaires externes	<input type="checkbox"/>
Préparation du petit déjeuner	<input type="checkbox"/>	Tâches générales de course	<input type="checkbox"/>
Préparation du déjeuner	<input type="checkbox"/>	Lavage des voitures	<input type="checkbox"/>
Préparation du dîner	<input type="checkbox"/>	Maintenir le jardin propre	<input type="checkbox"/>
Mettre la table	<input type="checkbox"/>	Entretien la piscine	<input type="checkbox"/>
Débarrasser la table après le petit déjeuner/le déjeuner/ le dîner	<input type="checkbox"/>	Taillez le espaces verts	<input type="checkbox"/>
Polir les sols et les terrasses	<input type="checkbox"/>	Enlever les mauvaises herbes	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du laiton et du cuivre	<input type="checkbox"/>	Dressage et élagage	<input type="checkbox"/>
Lavage des murs	<input type="checkbox"/>	Lavage et soins de pelage des chiens	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	Badigeonnage des murs	<input type="checkbox"/>

La CNV est la Fédération Nationale des Syndicats
Chrétiens aux Pays-Bas.

CNV Internationaal est le département de la CNV qui
s'occupe de la solidarité internationale par la coopéra-
tion avec des syndicats en Afrique, Asie, Amérique
Latine et Europe Centrale et de l'Est.

CNV Internationaal

Postbus 2475

3500 GL Utrecht

Pays-Bas

T 030 291 36 32

F 030 293 38 06

E internationaal@cnv.nl

www.cnvinternationaal.nl



Internationaal